

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

REUNION DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Convocation du 8 novembre 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Autorisation d'engager les démarches pour réhabiliter le presbytère et les bureaux de la Mairie.
2. Délibération sur le prix d'un loyer communal
3. Délibération pour la mise en place de la cantine à 1 euro
4. Création de poste pour remplacement arrêt maladie agent ATSEM
5. Création de poste pour remplacement agent communal
6. Don annuel pour l'Amicale des pompiers d'Hagetmau
7. Renouvellement contrat assurance CNP
8. Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois et le quinze novembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rémi LASSALLE, Cédric CASTAGNOS, Jean Michel COMMARRIEU, Jean-Charles DANDIEU, Arnaud ETCHEVERRY, Olivier GAULIN, Sandrine GAVELLE, Sylvie LABORDE, Céline NOUARD et Michel TASTET,

Procurations : Nadine THIBAUDEAU à Sylvie LABORDE
Rosine BATS à José DUPOUY

Excusé : Fabien DUFAU

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20h 30 : DEBUT DE LA REUNION

1) Autorisation d'engager les démarches pour réhabiliter le presbytère et les bureaux de la Mairie.

Mme le Maire présente une vue d'ensemble du projet des travaux de la Mairie et du presbytère.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de pouvoir solliciter l'expertise d'un architecte et des entreprises pour établir une évaluation des travaux à envisager.

Elle informe également que les locataires actuels du presbytère, déménageront dans le nouveau logement communal fraîchement rénové, ce qui permettra un état des lieux pour les perspectives de nouveaux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

De donner l'autorisation à Mme le Maire d'engager les démarches pour ces réhabilitations.

Vote : 14 POUR

2) Délibération sur le prix d'un loyer communal

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les travaux du logement communal situé au 104 allée du Château sont terminés.

L'entreprise Agenda diagnostic viendra établir un DPE (diagnostic de performance énergétique) pour un montant de 180 €, le mercredi 22 novembre 2023, obligatoire pour permettre la mise en location du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

De fixer le montant du loyer situé au 104 allée du Château à 550 € par mois.

Vote : 14 POUR

3) Délibération pour la mise en place de la cantine à 1 euro

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Après débat de la commission scolaire du RPI, Mme le Maire, présente la conclusion de celle-ci et les trois barèmes retenus, seront présentés aux familles, suivant leur coefficient familial de la CAF :

- * 0 à 1000 : 1 €
- * 1000 à 1250 : 2 €
- * 1250 à 1500 et au-delà : 2,20 €

Pour que les familles bénéficient de cet avantage, il leur sera demandé une attestation CAF qui indique leur coefficient familial, et pour celles qui ne souhaitent pas le communiquer le prix de la cantine restera au prix actuel de 2,20 € par repas.

Chaque famille devra remettre cette attestation dans la Mairie détenant la cantine du village où mange l'enfant.

Une convention sera établie par chaque mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

De mettre en place le dispositif de la cantine à 1 €.

Vote : 14 POUR

4) Création de poste pour remplacement arrêt maladie agent ATSEM

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du futur arrêt maladie d'un agent ATSEM, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire d'adjoint d'animation principal 2e classe, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité à l'école de la commune de Saint-Cricq-Chalosse pour la période du 18 décembre 2023 au 12 avril 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- De créer un poste de remplacement d'adjoint d'animation ATSEM.
- Que Mme le Maire est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Vote : 14 POUR

5) Création de poste pour remplacement agent communal

Une création de poste pour le remplacement d'un agent communal est envisagée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- Que Mme le Maire est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Vote : 14 POUR

6) Subventions annuel pour l'Amicale des pompiers d'Hagetmau

A la demande de l'Amicale des pompiers d'Hagetmau, Mme le Maire demande comme toutes les autres communes rattachées à la caserne d'Hagetmau, d'attribuer une subvention de 100€/an, nécessaire pour l'achat de petites fournitures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver cette demande. Une subvention de 100€/an sera fait au profit de l'Amicale des pompiers d'Hagetmau

Vote : 14 POUR

7) Renouvellement contrat assurance CNP

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir le renouvellement des modalités d'un nouveau contrat.

Le taux de cotisation reste inchangé par rapport à l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Approuver le renouvellement de l'assurance CNP pour l'année 2024.

Vote : 14 POUR

8) Questions diverses

Mme le Maire donne lecture d'une lettre reçue d'un locataire de la collectivité. Des travaux de réhabilitation sont à prévoir.

Mr Rémi LASSALLE nous indique la date du Téléthon.

Durant la semaine 49, une urne sera à votre disposition à la Mairie pour déposer vos dons.

Le recensement 2024 se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Le Conseil Municipal doit recruter deux agents recenseurs pour le bon déroulement de l'enquête.

Le Conseil Municipal décide des dates à retenir :

- le 07 janvier 2024 : les vœux du Maire
- le 10 mars 2024 : le repas gratuit des aînées de plus de 65 ans

Et pour information les votes des élections européennes se dérouleront le 09 juin 2024.

La séance est levée à : 22H30